



ABEILLE ASSET MANAGEMENT

Aviva Amérique

rapport
annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31.12.2021

■ Sommaire

1. Informations concernant les placements et la gestion	3
2. Rapport d'activité.....	10
3. Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés.....	15
4. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.....	17
5. Comptes annuels	21
5.1 Bilan.....	22
5.2 Hors-bilan	24
5.3 Compte de résultat.....	25
5.4 Annexes.....	26
6. Inventaire.....	40
Annexe 1 : Rapport ESG-art.173	45

Société de gestion	ABEILLE ASSET MANAGEMENT 14, rue Roquépine - 75008 Paris
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris
Conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris
Commissaire aux comptes	ERNST & YOUNG ET AUTRES Représenté par Monsieur David KOESTNER Tour First - 1-2, place des Saisons - 92400 Courbevoie
Commercialisateurs	ABEILLE ASSET MANAGEMENT ABEILLE VIE 70, avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

1. Le résultat net, qui correspond au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du Fonds, majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion financière et de la charge des emprunts, augmenté du report à nouveau majoré ou diminué de solde du compte de régularisation des revenus ;
2. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des revenus :

- Pour la part I : Capitalisation et/ou distribution.

Le Directoire de la société de gestion statue chaque année sur l'affectation du résultat net ainsi que des plus-values réalisées et peut décider de leur capitalisation ou de leur distribution totale ou partielle, indépendamment l'un de l'autre.

- Pour la part IH : Capitalisation.

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des intérêts encaissés.

Objectif de gestion : Le FCP a pour objectif de capter les potentialités financières de l'économie américaine et d'offrir à l'investisseur une performance en rapport avec l'évolution du marché des actions américaines sur une durée de placement recommandée de 5 ans et réaliser une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence S&P 500.

Indicateur de référence : L'indicateur de référence du FCP est l'indice S&P 500 (cours de clôture, dividendes réinvestis). Cet indice actions est composé des 500 plus grandes capitalisations des marchés d'actions américaines émises par des sociétés industrielles. Il est calculé quotidiennement et publié par Standard & Poor's. Le FCP est géré activement. La composition du FCP peut s'écarter matériellement de la répartition de l'indicateur.

Stratégie d'investissement :

Stratégie utilisée

Le portefeuille sera exposé au minimum à 80% de l'actif net aux marchés d'actions nord-américains (USA, Canada, Mexique), et entre 0% et 20% de l'actif net aux marchés d'actions internationales.

Le portefeuille sera exposé, entre 0% et 20% de l'actif net en titres de créances et instruments du marché monétaire.

L'exposition aux titres issus des pays émergents sera limitée à 10% de l'actif net.

L'approche fondamentale de la gestion de portefeuilles repose sur le « stock picking », c'est-à-dire sur la capacité des gérants à sélectionner des sociétés sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs tels que : leurs qualités intrinsèques, leur potentiel d'appréciation boursier supérieur à la moyenne des indices grâce à une analyse des sociétés dans lesquelles le fonds investit et de leur valorisation. Aucune décision d'investissement n'est en effet réalisée sans l'appui de solides arguments de valorisation.

Les gérants se considèrent comme des investisseurs de long terme. Lorsqu'ils s'intéressent à un titre, ils ne cherchent pas de catalyseur à court terme, mais considèrent la valorisation du titre dans la perspective de bénéficier d'une appréciation sur deux à trois ans.

La sélection de titres au sein du fonds reflète les convictions les plus fortes du gérant qui les exprime par le biais de la pondération des titres en portefeuille.

L'exposition du portefeuille pourra également être réalisée ou ajustée au moyen de parts ou d'actions d'OPC, dans la limite de 10% de l'actif net, et d'instruments dérivés et intégrant des dérivés.

La part IH sera systématiquement couverte contre le risque de fluctuation de la parité euro/dollar US. Les instruments utilisés seront des contrats de change à terme.

Le FCP ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Par ailleurs, son objectif de gestion ne porte pas sur un investissement durable.

Les actifs hors dérivés intégrés

=> Actions et titres donnant accès au capital

Le portefeuille sera investi entre 80% et 100% de l'actif net en actions nord-américaines (USA, Canada, Mexique) et titres donnant accès directement ou indirectement au capital ou en droits de vote de sociétés ; et entre 0% et 20% de l'actif net en actions internationales.

Le portefeuille pourra être investi, dans la limite de 10% de l'actif net en actions de pays émergents. Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques.

Le fonds pourra détenir des titres de sociétés de moyennes ou grandes capitalisations et dans la limite de 10% de l'actif net, des titres de petites capitalisations. Ils seront libellés en dollar US, ou en autres devises de pays de l'OCDE ou dans la limite de 10% de l'actif net en autres devises, dont celles de pays émergents.

Le fonds est exposé à un risque de change à hauteur de 100% de son actif net. La part IH sera systématiquement couverte contre le risque de fluctuation de la parité euro/dollar US. Les instruments utilisés seront des contrats de change à terme.

=> Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le portefeuille pourra investir entre 0% et 20% de l'actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire. Ces titres seront libellés en dollar US, en autres devises de pays de l'OCDE ou à hauteur de 10% de l'actif net en autres devises, dont celles de pays émergents.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera la suivante :

- obligations à taux fixe,
- obligations à taux variable
- obligations indexées sur l'inflation
- obligations callables
- obligations puttables
- obligations high yield
- titres de créance négociables
- EMTN non structurés
- titres participatifs
- titres subordonnés
- bons du trésor

Les émetteurs sélectionnés relèveront de l'Amérique du Nord, et dans la limite de 10% de l'actif net, de toutes zones géographiques, dont des pays émergents. Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé et relèveront de toutes notations.

La fourchette de sensibilité sera comprise entre 0 et +8.

Le FCP pourra investir dans la limite de 10% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions.

=> Actions et parts d'OPC

Le portefeuille pourra investir dans la limite de 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPC suivants :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	10%
FIA de droit français*	10%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	10%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code Monétaire et Financiers

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

Les instruments dérivés

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion du fonds, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

- Nature des marchés d'intervention :
 - Réglementés
 - Organisés
 - De gré à gré
- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Action
 - Change
 - Crédit
- Nature des interventions :
 - Couverture
 - Exposition
- Nature des instruments utilisés :
 - Futures
 - Options
 - Swaps
 - Change à terme
 - Dérivés de crédit : Total Return Swap (Indice et Single name)
- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
 - Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres, etc.
 - Augmentation de l'exposition au marché

Informations particulières sur l'utilisation des TRS

Lorsqu'elle a recours aux Total Return Swap (TRS), la société de gestion peut décider d'échanger son portefeuille contre un indice afin de figer la surperformance générée. Il peut en outre procéder à un arbitrage entre les classes d'actifs ou entre secteurs et/ou zones géographiques afin de réaliser une performance opportuniste.

Le FCP pourra avoir recours à des TRS dans la limite de 100 % maximum de l'actif net. Les actifs pouvant faire l'objet de tels contrats sont les obligations et autres titres de créances, ces actifs étant compatibles avec la stratégie de gestion du fonds. Le TRS est un contrat d'échange négocié de gré à gré dit de « rendement global ».

L'utilisation des TRS est systématiquement opérée dans l'unique but d'accomplir l'objectif de gestion de l'OPCVM et fera l'objet d'une rémunération entièrement acquise à l'OPCVM. Les contrats d'échange de rendement global auront une maturité fixe et feront l'objet d'une négociation en amont avec les contreparties sur l'univers d'investissement et sur le détail des coûts qui leurs sont associés.

Dans ce cadre, le FCP peut recevoir/verser des garanties financières (collateral) dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « garanties financières ».

Les actifs faisant l'objet d'un contrat d'échange sur rendement global seront conservés par la contrepartie de l'opération ou le dépositaire.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion) sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet www.avivainvestors.com.

Les instruments intégrant des dérivés

Le FCP pourra détenir les instruments intégrant des dérivés suivants :

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Action
 - Crédit
- Nature des interventions :
 - Couverture
 - Exposition
- Nature des instruments utilisés :
 - Obligations convertibles
 - Obligations échangeables
 - Obligations avec bons de souscription
 - Obligations remboursables en actions
 - Obligations callables
 - Obligations puttables
- Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet d'exposer le portefeuille :

- au marché des actions et des devises,
- ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Les dépôts

Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités à hauteur de 10% de l'actif net dans la limite des besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

Les emprunts d'espèces

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres

Le FCP n'aura pas recours à ce type d'opérations.

Effet de levier maximum

Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés est limitée à 300 % de l'actif net (levier brut), et à 200 % de l'actif net (levier net).

Contreparties utilisées

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.avivainvestors.com. Il est rappelé que, lorsque le FCP a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS), il convient de se référer aux dispositions particulières de sélection des contreparties concernant ces instruments (voir dispositions relatives aux contreparties sélectionnés dans la partie « Information particulière sur l'utilisation des TRS »).

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du FCP, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du FCP.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet de garanties en l'espèces.

Garanties financières

Dans le cadre de ces opérations, du FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable.

Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées par le dépositaire.

Profil de risque : Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :

Risques principaux :

Risque de taux

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance, qu'ils soient détenus directement ou par le biais des OPC en portefeuille, baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPC. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de 2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

Risque de crédit

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient directement ou par le biais d'un OPC détenu une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs (haut rendement)

L'OPCVM peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions et obligations). Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque actions

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

Risque de change

Etant donné que le FCP peut investir dans des titres et/ou des OPC libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

Pour la part IH, le risque de change lié à la variation du dollar US par rapport à la devise de valorisation est résiduel du fait de la couverture systématique. Cette couverture peut générer un écart de performance entre les parts.

Risque lié aux produits dérivés

Dans la mesure où le FCP peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le FCP est exposé

Risque de liquidité

Le FCP est susceptible d'investir sur des titres peu liquides du fait de l'émetteur, du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. En cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie

Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'investissement en obligations convertibles

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation indirecte d'obligations convertibles, instruments introduisant un risque actions et une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative du FCP pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

Risque juridique lié à l'utilisation de contrats d'échange sur rendement global (TRS)

Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels l'OPCVM investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

Risque de perte en capital

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

Risque en matière de durabilité

Le FCP est exposé à un risque en matière de durabilité. En cas de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Bien que la Société de gestion prenne en compte des critères ESG de façon générale dans les processus d'investissement, ceux-ci restent non-contraignants et n'ont pas pour objectif de réduire le risque en matière de durabilité.

Risques accessoires :

Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le Fonds aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

Risque lié aux pays émergents

L'OPCVM peut investir en titres sur les marchés des pays émergents. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans ces pays amplifie les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes du FCP.

Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

Garantie ou protection : Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Part I : tous souscripteurs, plus particulièrement destinée à servir de support à des contrats d'assurance.

Part IH : tous souscripteurs, plus particulièrement destinée aux investisseurs institutionnels qui souhaitent bénéficier d'une couverture systématique et totale du risque de change.

Ce FCP s'adresse aux investisseurs qui souhaitent placer leur capital sur le marché des actions américaines pendant la durée de placement recommandée et acceptent les risques d'un investissement en actions et en devises.

Durée de placement recommandée : cinq ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Les parts/actions de l'OPCVM n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933, ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain.

De ce fait, lesdites parts/actions ne pourront être directement ou indirectement cédées, offertes/vendues sur l'ensemble du territoire des Etats-Unis d'Amérique ; elles ne pourront davantage l'être au profit de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après U.S. Person, tel que ce terme est défini par la réglementation américaine Regulation S dans le cadre de l'Act de 1933, telle qu'adoptée par l'autorité américaine de régulation des marchés (Securities and Exchange Commission)), sauf si un enregistrement des parts était effectué ou si une exemption était applicable. Une telle opération ne pourra en tout état de cause intervenir qu'avec le consentement préalable et exprès de la société de gestion de l'OPCVM.

En outre, le FCP n'est pas et ne sera pas enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940 ; en conséquence, toute revente ou cession de parts aux Etats Unis d'Amérique ou à une U.S. Person peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit et préalable de la société de gestion de l'OPCVM.

Régime fiscal : Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller.

Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC.

Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion.*
- *Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse suivante. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de : Abeille Asset Management - Service Juridique - 14, rue Roquépine - 75008 Paris. dirjur@avivainvestors.com*
- *Date d'agrément par l'AMF : 23 décembre 1997.*
- *Date de création du Fonds : 14 janvier 1998.*

rapport d'activité

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Après le choc provoqué par la Pandémie de Covid 19 et un recul du PIB mondial de 3,4% en 2020, la reprise économique est plus forte qu'anticipée initialement. Le PIB mondial a retrouvé son niveau d'avant crise et devrait croître de 5,6% en 2021 puis de 4,5% en 2022, selon les dernières Perspectives économiques de l'OCDE (décembre 2021).

Toutefois cette reprise est inégale dans son ampleur et son séquençage notamment en raison de taux de vaccination très variables à travers le monde avec dès lors des mesures de restriction plus ou moins rapides à lever voire qui doivent de nouveau être imposées. En occident, les vastes plans de soutien monétaires et budgétaires, les mesures de confinement plus ciblées avant le déploiement progressif des campagnes de vaccination, la réouverture de nombreuses activités dans les services et le rebond de la consommation alimenté par un stock historique d'épargne sont les moteurs de la reprise. Mais le retard des campagnes de vaccination dans les pays émergents, de nouvelles restrictions en Asie-Pacifique en raison du variant Delta et les ruptures dans les chaînes d'approvisionnement pèsent sur la croissance des pays émergents mais aussi, depuis le troisième trimestre, sur la dynamique économique aux Etats-Unis et en Europe.

Cette reprise économique s'accompagne de nettes tensions inflationnistes avec, d'une part, une forte demande et des pénuries d'offre dans certains secteurs, et, d'autre part, la flambée des cours des matières premières et la hausse des coûts de transport maritime. Ces tensions sont plus ou moins fortes selon les pays. Selon l'OCDE, les tensions sur l'offre devraient reculer à la faveur de l'amélioration de la situation sanitaire, de la stabilisation de la demande et du retour au travail d'un nombre croissant de personnes. L'inflation devrait atteindre un pic fin 2021-début 2022 avant de refluer progressivement.

La croissance américaine est attendue par l'OCDE en hausse de 5,6% en 2021 puis de 3,7% après un repli de 3,4% en 2020. Le démarrage rapide de la vaccination dès décembre 2020 et l'annonce d'un plan supplémentaire de relance de 1.900 milliards de dollars, principalement à destination des ménages, ont soutenu la reprise économique déjà bien amorcée depuis le troisième trimestre 2020. La consommation des ménages est le principal moteur mais les dépenses publiques devraient progressivement venir en appui. Baptisé « Build Back Better » (« reconstruire mieux »), le plan du Président Biden prévoit notamment de faire baisser le coût de la garde d'enfants et des médicaments, des crédits d'impôts pour les foyers américains et des investissements conséquents pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais son vote rencontre des obstacles importants. La reprise économique, dont le rythme a ralenti au troisième trimestre, s'accompagne d'une nette remontée de l'inflation, à 6,8% sur un an en novembre 2021, selon l'indice des prix à la consommation (CPI) publié par le département du Travail, soit son plus haut niveau depuis 1982.

Après une récession historique de -6,5% en 2020, la zone euro est également sur le chemin de la reprise. Mais son rythme est plus heurté avec deux nouvelles périodes de recul en rythme trimestriel au 4ème trimestre 2020 et au 1er trimestre 2021 en raison de nouvelles mesures de restrictions sanitaires. Avec le déploiement des campagnes de vaccination depuis le printemps, la réouverture des économies et l'amélioration de la situation sanitaire, la croissance a rebondi plus nettement au deuxième trimestre 2021 dans le sillage du dynamisme de la consommation des ménages et de l'ampleur des dispositifs d'urgence en faveur des entreprises et de l'emploi mis en place dans les différents pays. Le plan de relance européen « Next Generation EU », qui a été définitivement adopté en juillet 2021, devrait constituer un soutien supplémentaire à la reprise économique en plus de la politique toujours accommodante de la Banque centrale européenne (BCE). L'OCDE table sur une croissance du PIB de la zone euro de 5,2% en 2021 puis de 4,3% en 2022. La zone euro subit également des pressions inflationnistes avec un taux annuel record de 4,9% en novembre, d'après Eurostat.

Le rebond de l'économie japonaise a été vigoureux au second semestre 2020. Mais la dynamique est pénalisée depuis début 2021 par la reprise de l'épidémie de Covid 19 dans de nombreuses préfectures de l'archipel, la lenteur de la campagne de vaccination et le manque de confiance des agents économiques. L'OCDE table sur une croissance annuelle de 1,8% en 2021 puis de 3,4% en 2022, sensiblement inférieure à celles des autres pays développés. En 2020, le PIB japonais s'était contracté de 4,6%.

Tirée par les investissements, notamment en infrastructures, et la demande extérieure, la croissance chinoise est attendue par l'OCDE à 8,1% en 2021 et à 5,1% en 2022 après une croissance de 2,3% en 2020, positive malgré la crise sanitaire contrairement à la plupart des autres zones. Même si l'épidémie de Covid19 semble contrôlée en Chine, les frontières restent fermées et des mesures locales drastiques sont prises dès l'apparition de nouveaux cas. Pékin n'hésite pas à fermer des usines ou des ports pour

contenir l'épidémie, avec des conséquences sur l'activité économique et les chaînes d'approvisionnement mondiales. Les autorités chinoises, qui veulent « promouvoir la prospérité collective », se sont lancées dans un programme de reprise en main de pans de l'économie, avec notamment des tours de vis réglementaires, pour rendre du pouvoir d'achat à la classe moyenne et lutter contre le risque de bulles spéculatives.

LES BANQUES CENTRALES

Depuis la mise en place de mesures exceptionnelles en mars 2020 pour amortir le choc économique et financier de la pandémie, la politique monétaire des grandes banques centrales est restée très accommodante. Elles ont poursuivi leurs achats d'obligations souveraines mais également de plus en plus d'actifs privés, afin de soulager les banques et les inciter à accorder des prêts aux ménages et entreprises. L'ensemble de ces mesures a également constitué un fort soutien aux marchés financiers.

Toutefois, avec les tensions inflationnistes provoquées par la forte reprise économique aux Etats-Unis, et en Europe, l'attention s'est de plus en plus portée sur l'évaluation du calendrier des futures actions des banques centrales et plus particulièrement le début du « tapering » aux Etats-Unis, c'est-à-dire la réduction des rachats d'actifs. Si les banquiers centraux ont longtemps maintenu un discours rassurant sur le caractère transitoire des poussées inflationnistes, soucieux de ne pas resserrer trop vite les conditions monétaires et ainsi de ne pas réitérer les erreurs du passé, ils ont tout de même dû intégrer ce phénomène préoccupant. La gestion de la politique monétaire se fait en effet plus complexe dans un contexte de croissance plus modérée et d'inflation qui reste élevée plus longtemps que prévu. Les Banques centrales ont donc dû entamer la première étape de la normalisation de la politique monétaire avec la réduction des programmes d'achats quantitatifs (le « tapering »).

La Réserve fédérale américaine (Fed) a été la première grande banque centrale à avoir mis en place des mesures de soutien exceptionnelles en mars 2020. Depuis sa revue stratégique d'août 2020, la Fed donne la priorité au marché de l'emploi, et donc à la croissance, en se montrant plus tolérante sur l'inflation. Mais face à l'accélération des tensions inflationnistes au troisième trimestre 2021, essentiellement dues à la flambée des prix de l'énergie et à l'incapacité de l'offre de faire face à une forte demande, le ton est devenu plus « hawkish » (politique restrictive de lutte contre l'inflation). Le changement de cap a été clair lors la réunion du FOMC (Federal Open Market Committee) de septembre 2021. La Fed a démarré le « tapering » en novembre 2021 et le conclura au printemps 2022. Elle a aussi annoncé mi-décembre l'accélération du « tapering » et ouvert la voie à des hausses de ses taux d'ici la fin 2022.

LES MARCHÉS ACTIONS

En 2021, les grandes places boursières, à l'exception de l'Asie, ont enregistré de belles performances. Sur douze mois, l'indice MSCI World net en euro a progressé de plus de 30% (avec dividendes).

Les actions ont continué à être portées par les flux de liquidités déversés par les banques centrales, les plans de relance budgétaires, notamment aux Etats-Unis, la réouverture des économies, le déploiement des campagnes de vaccination ainsi que par les bons résultats des entreprises et les perspectives encourageantes de leurs dirigeants.

Les inquiétudes sur l'inflation, les interrogations sur le rythme de normalisation des politiques monétaires, la propagation rapide du variant Delta puis du variant Omicron, le ralentissement de la croissance chinoise et le tour de vis réglementaire du gouvernement de Xi-Jiping, les inquiétudes suscitées par le risque de faillite du géant chinois de l'immobilier Evergrande ont ponctuellement provoqué des périodes de prises de bénéfices.

Les marchés ont ainsi continué à faire le pari de la normalisation et de la réouverture des économies. Une normalisation qui s'est aussi exprimée au niveau des valorisations. Les marchés actions sont en effet loin d'avoir progressé dans la même proportion que le rebond spectaculaire des résultats des entreprises, dégonflant ainsi la prime de multiple qui apparaissait en début d'année. En revanche, l'année 2021 n'a toujours pas permis de gommer les écarts de multiples qui continuent à perdurer entre d'un côté les sociétés à forte visibilité, toujours très chèrement valorisées, et les titres financiers et cycliques, toujours proches de leurs plus bas.

« Bottlenecks » : ce terme a rythmé l'ensemble de l'année. Anglicisme signifiant « goulots d'étranglement », il a été sur les lèvres de toutes les communautés de chefs d'entreprises et d'investisseurs. La vitesse de rebond des économies au sortir des confinements, couplée à la poursuite de contraintes sur certains appareils productifs (semiconducteurs, produits de base, transport), comme la difficulté de certains corps de métiers à embaucher a engendré de gigantesques pénuries, face à une demande particulièrement vigoureuse. La contrainte d'offre a propulsé bon nombre de biens intermédiaires à des niveaux de prix historiques. Et la capacité des entreprises à passer ces hausses de prix aux clients finaux est devenue clé dans l'analyse des investisseurs. Le fameux « pricing power » des entreprises est devenu le point central d'attention au cours de l'exercice. Et il faut bien reconnaître que les efforts des entreprises à maintenir les marges ont été couronnés de succès. Peu d'industries, mises à part certaines sociétés de l'agroalimentaire, ont indiqué être prudentes quant à leur capacité à repasser rapidement l'inflation des coûts de production dans leurs prix de vente. Les contraintes sur l'offre ont rendu l'exercice plus aisé, la demande se situant toujours à des niveaux élevés.

Si le marché actions américain mène la danse, le marché européen tire bien son épingle du jeu, grâce au beau parcours des sociétés cycliques (banques, auto, médias) mais aussi grâce aux valeurs de croissance (technologie, consommation discrétionnaire). Le marché japonais quant à lui affiche une progression un peu moins soutenue tandis que les marchés émergents ferment la course, pénalisés par une performance chinoise négative, sur fond d'interrogations sur la dynamique de croissance.

Aux Etats-Unis, les principaux indices ont clôturé le mois de décembre proches de leurs plus hauts. En 2021, le S&P 500 a gagné plus de 28% (dividendes réinvestis). Wall Street a été soutenu par la robuste reprise économique stimulée par les mesures exceptionnelles de soutien budgétaire et monétaire et le net rebond des bénéfices des entreprises. Le secteur technologique ressort comme l'un des grands gagnants de la pandémie, ses services permettant de s'adapter aux confinements.

LA POLITIQUE DE GESTION

Nos secteurs les plus performants en 2021 ont été les services de communication et la santé. Dans les services de communication, Google a été le principal contributeur, car les investissements continus dans leur entreprise génèrent des revenus publicitaires démesurés.

Dans le secteur de la santé, nos positions les plus performantes ont été IQVIA et CVS. IQVIA a bénéficié de son modèle commercial unique de recherche sous contrat pour les fabricants de médicaments, tandis que CVS a utilisé les économies d'échelle pour prendre des parts de marché dans l'inscription au système Medicare.

Nos secteurs les moins performants ont été la consommation discrétionnaire et l'immobilier. Dans la consommation discrétionnaire, malgré la détention de Home Depot et d'autres sociétés performantes, nous étions sous-pondérés sur le constructeur de véhicules électriques Tesla, ce qui explique la majeure partie de la sous-performance du secteur de la consommation dans le portefeuille. Dans l'immobilier, Equinix a pesé sur la performance du portefeuille. Alors que le cours de l'action a augmenté de manière significative pour l'année, les investisseurs ont récompensé les propriétaires d'immeubles commerciaux, industriels et de distribution plus que les investisseurs de data centers comme Equinix.

En 2021, le fonds a progressé de 36,91 % contre une hausse de 38,48 % pour l'indice S&P 500.

Sur la période, la performance du FCP a été de 35,58% pour la part I et de 24,76% pour la part IH contre 37,88% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
META PLATFORMS INC	15 032 355,73	20 985 341,01
MASTERCARD INC SHS A	25 104 152,36	1 657 635,57
APPLE INC	8 814 847,68	17 675 897,92
ABBOTT LABORATORIES	18 182 449,58	8 073 884,86
DARDEN RESTAURANTS INC	12 016 197,37	12 976 076,38
ALPHABET INC	4 363 383,11	19 779 313,75
TRUIST FINANCIAL CORPORATION	18 079 284,89	4 174 307,77
EQUINIX INC COMMON STOCK REIT	10 073 411,49	11 830 602,70
PTC	12 366 971,23	6 875 272,92
PROCTER AND GAMBLE CO	11 107 458,58	8 083 471,29

Politique de vote

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans les différents portefeuilles est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant exerce au fur et à mesure les droits de vote aux conditions fixées par la « Politique de vote » en vigueur au sein de la société de gestion consultable sur le site internet d'Abeille Asset Management via le lien : <http://www.avivainvestors.fr>.

Le rapport sur l'exercice par la Société de Gestion des droits de vote est disponible sur son site internet ou dans le rapport annuel de la Société de gestion.

Description succincte de la procédure de sélection des intermédiaires

Abeille Asset Management a recours au service d'Aviva Investors Global Services Limited et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Selon cette dernière, tous les intermédiaires sont choisis en fonction de leur solvabilité et doivent passer par un processus de sélection rigoureux basé sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Une fois approuvées, les contreparties font l'objet d'un suivi et d'une analyse en continue de leur qualité d'exécution. Les facteurs clés pris en compte à cet égard sont : la couverture de marché ; la couverture des instruments ; les protocoles de négociation ; les coûts de transaction ; l'efficacité et la fiabilité du traitement des opérations. Pour plus d'informations, les porteurs peuvent se référer à la politique d'exécution et de sélection disponible sur le site www.avivainvestors.com et dans le rapport annuel de la société de gestion.

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur notre site Internet à l'adresse : www.avivainvestors.fr.

Risque global

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

Revenus ouvrant droit à réfaction

Revenu éligible à la réfaction de 40% pour les personnes physiques* : **O/S** euro.

* Pour l'encaissement de la part éligible du dividende, les actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliés en France, sont soumis à un prélèvement obligatoire non libératoire de 21%. Ce prélèvement s'impute sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré. S'il excède l'impôt dû, l'excédent est restitué. Cette part est alors éligible à l'abattement de 40% conformément à l'article 158-3 du Code Général des Impôts.

Politique de rémunération

Partie qualitative

Abeille Asset Management s'est dotée d'une politique de rémunération applicable à l'ensemble des mandataires sociaux et du personnel d'AAM, définissant les conditions de détermination de la rémunération fixe et de la rémunération variable du personnel de la société. Cette politique de rémunération intègre également l'application d'un dispositif spécifique applicable à la rémunération variable des « personnels régulés » au titre de son activité de gestion d'OPC (FIA et OPCVM). Ce dispositif prévoit, notamment, d'une part, le versement différé et étalé sur trois exercices d'une fraction de la rémunération variable et, d'autre part, le versement sous forme d'actions ou de parts d'OPC gérés de 50% de la rémunération variable.

Ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2016 au titre de l'exercice 2015 et a été agréé (dans le cadre de la mise en œuvre de la directive OPCVM 5) dans son intégralité par l'AMF le 6 avril 2017.

Pour les fonds UCITS, ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2018 au titre de l'exercice 2017.

Par ailleurs, Abeille Asset Management est dotée d'un Comité des rémunérations chargé de l'application et du suivi de cette politique. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur demande auprès de la société de gestion, ainsi que sur le site internet à l'adresse suivante : www.avivainvestorsfrance.fr

Partie quantitative

Au titre de l'exercice 2021, le montant des sommes versées par Abeille Asset Management à ses collaborateurs au titre de leur rémunération fixe s'élevait à 13 726 616 euros, hors charges patronales.

Le montant global de rémunération variable alloué au titre de l'exercice 2021 à l'ensemble des 157 salariés d'Abeille Asset Management (et payable postérieurement à la clôture de cet exercice aux conditions et modalités fixées par la Politique de Rémunération) s'élevait à 4 509 000 euros, hors charges patronales.

Le montant de rémunération variable alloué au titre de ce même exercice à des salariés entrant dans le cadre du dispositif de rémunération variable, mis en place en application de la directive 2014/91/UE (Directive OPCVM V), et de la directive 2011/61/UE (Directive AIFM), et soumis à différé partiel, s'élevait à 250 000 euros hors charges patronales, et concernait 1 salarié.

Effets de levier

Levier brut : 105%.

Levier net : 104%.

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

SFDR

Information relative à la Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables dans les rapports périodiques pour les fonds catégorisés « Article 6 » au regard du Règlement SFDR

AVIVA AMERIQUE n'a promu aucun investissement durable au cours de l'exercice écoulé : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. Sa stratégie de gestion est uniquement liée à sa performance financière.

Nous rappelons qu'AVIVA AMERIQUE ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par ailleurs, la stratégie mise en œuvre dans ce FCP ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	59 435 948,07
- Change à terme :	59 435 948,07
- Future :	-
- Options :	-
- Swap :	-

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Aviva Amérique

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Porteurs de parts du fonds Aviva Amérique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Aviva Amérique constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des fonds et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 15 avril 2022

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'DK', with a long horizontal line extending to the right.

David Koestner

comptes annuels

BILANactif

	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	1 155 176 301,87	940 028 563,32
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	1 155 176 301,87	940 028 563,32
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	60 190 666,38	39 525 760,50
Opérations de change à terme de devises	59 776 342,47	38 949 037,48
Autres	414 323,91	576 723,02
Comptes financiers	24 096 113,95	12 702 015,84
Liquidités	24 096 113,95	12 702 015,84
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	1 239 463 082,20	992 256 339,66

BILAN passif

	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	985 564 371,75	876 354 986,96
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	64 511 986,60	31 013 935,62
• Report à nouveau	1 507,77	1 629,83
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	130 588 466,25	44 035 846,82
• Résultat de l'exercice	-1 949 520,63	297 063,59
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	1 178 716 811,74	951 703 462,82
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	60 476 792,71	40 522 654,47
Opérations de change à terme de devises	59 460 590,81	38 751 678,57
Autres	1 016 201,90	1 770 975,90
Comptes financiers	269 477,75	30 222,37
Concours bancaires courants	269 477,75	30 222,37
Emprunts	-	-
Total du passif	1 239 463 082,20	992 256 339,66

HORS-bilan

31.12.2021

31.12.2020

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	542,34	23 727,00
• Produits sur actions et valeurs assimilées	8 723 982,71	9 270 051,78
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	8 724 525,05	9 293 778,78
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-12 230,73	-4 790,33
• Autres charges financières	-15 143,41	-6 773,97
Total (II)	-27 374,14	-11 564,30
Résultat sur opérations financières (I - II)	8 697 150,91	9 282 214,48
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-10 758 119,21	-8 977 845,23
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-2 060 968,30	304 369,25
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	111 447,67	-7 305,66
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-1 949 520,63	297 063,59

règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les comptes ont été établis par la Société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation. Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant les cours des devises au jour de l'évaluation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

=> *Instruments financiers cotés*

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (Source : Valorisateur sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la société de gestion de portefeuille). Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (Source : Chambre de compensation).

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

=> *OPC et fonds d'investissement non cotés*

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

=> *Titres de créance négociables*

Les titres de créance négociables (TCN) d'une durée de vie à l'acquisition inférieure ou égale à 3 mois seront amortis linéairement.

Les TCN d'une durée de vie à l'acquisition supérieure à 3 mois seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu), sachant qu'ils seront amortis linéairement dès lors que leur durée de vie résiduelle sera inférieure à 3 mois. (Source : Valorisateur sur la base de données de marché).

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Méthode de comptabilisation

Comptabilisation des frais de transaction :

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes :

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Méthode d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPC).

Frais de gestion financière et frais administratifs externes

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtages, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion financière et frais administratifs externes peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance rémunérant la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs, qui sont donc facturées à l'OPCVM.
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.
- Les coûts/frais opérationnels directs ou indirects découlant des techniques de gestion efficace de portefeuille.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au document d'information clé pour l'investisseur.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net hors OPC	Part I : 1% maximum TTC Part IH : 1,05% maximum TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif ⁽¹⁾
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	De 2,40 à 36 euros TTC (selon le pays)
Commission de surperformance	Néant	Néant

(1) L'OPCVM pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés. Ces frais sont inclus dans le pourcentage de frais courants prélevés sur un exercice, présenté dans le document d'information clé pour l'investisseur.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre du FCP n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants du FCP.

Devise de comptabilité

Le Fonds a adopté l'euro comme devise de référence de la comptabilité.

exercice

Indication des changements soumis à l'information particulière des porteurs

Changements intervenus :

11/02/2021 : Mise à jour annuelle,

10/03/2021 : SFDR + Mise à jour frais courants,

26/11/2021 : Mise à jour dénominations sociales.

Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Capitalisation et/ou distribution du résultat net et des plus-values nettes réalisées.

évolutionactif net

	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	951 703 462,82	957 234 376,39
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	78 996 121,24	39 726 783,81
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-174 987 334,46	-131 980 080,32
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	156 786 844,62	72 607 140,84
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3 447 633,57	-35 214 890,44
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-215 189,98	-104 762,86
Différences de change	42 877 793,25	-47 165 529,45
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	129 364 244,63	97 895 205,05
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	506 831 072,51	377 466 827,88
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	377 466 827,88	279 571 622,83
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-300 528,51	-1 599 149,45
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-2 060 968,30	304 369,25
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	1 178 716 811,74	951 703 462,82

compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	24 096 113,95
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	269 477,75
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	24 096 113,95	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	269 477,75	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	CAD	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	1 136 009 379,87	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	4 299 237,58	-	-	-
Comptes financiers	24 095 791,51	322,44	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	55 551 034,40	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	60 190 666,38
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	55 891 428,80
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	3 884 913,67
Autres Créances :	
Coupons à recevoir	395 771,18
Achats règlements différés	18 552,73
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	60 476 792,71
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	3 909 556,41
Montant total négocié des Achats à terme de devises	55 551 034,40
Autres Dettes :	
Frais provisionnés	992 847,40
Ventes règlements différés	18 628,50
Débiteurs et créditeurs divers	4 726,00
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
PART I / FR0007017488	144 572,369	73 924 139,71	327 277	174 987 334,46
PART IH / FR0013423662	3 416	5 071 981,53	-	-
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PART I / FR0007017488		-		-
PART IH / FR0013423662		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
PART I / FR0007017488		-		-
PART IH / FR0013423662		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
PART I / FR0007017488		-		-
PART IH / FR0013423662		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen %

Catégorie de part :	
PART I / FR0007017488	1,00
PART IH / FR0013423662	1,05

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice **Montant**

Catégorie de part :	
PART I / FR0007017488	-
PART IH / ERREURPART	-
PART IH / FR0013423662	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capitalnéant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc -

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	31.12.2021	31.12.2020
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	1 507,77	1 629,83
Résultat	-1 949 520,63	297 063,59
Total	-1 948 012,86	298 693,42

PART I / FR0007017488	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	301 619,76
Report à nouveau de l'exercice	1 507,77	1 658,69
Capitalisation	-1 838 731,94	-
Total	-1 837 224,17	303 278,45
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	2 010 798,3797
Distribution unitaire	-	0,15
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PART IH / FR0013423662	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-110 788,69	-4 585,03
Total	-110 788,69	-4 585,03
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	31.12.2021	31.12.2020
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	64 511 986,60	31 013 935,62
Plus et moins-values nettes de l'exercice	130 588 466,25	44 035 846,82
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	195 100 452,85	75 049 782,44

PART I / FR0007017488	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	192 857 115,37	39 945 553,70
Capitalisation	-	-
Total	192 857 115,37	39 945 553,70
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART IH / FR0013423662	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	2 243 337,48	4 090 293,14
Total	2 243 337,48	4 090 293,14
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : 14 janvier 1998.

Devise					
EUR	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017
Actif net	1 178 716 811,74	951 703 462,82	957 234 376,39	767 197 288,58	818 977 176,11

PART I / FR0007017488	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017
Nombre de parts en circulation	1 828 093,7487	2 010 798,3797	2 231 273,3647	2 435 501,925	2 538 277
Valeur liquidative	616,43	454,78	414,78	315,00	322,65
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	0,15	0,74	0,74	0,86
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	0,59
Capitalisation unitaire*	-104,49	-	-	13,90	7,79

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART IH / FR0013423662	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017
Nombre de parts en circulation	32 916	29 500	29 500	-	-
Valeur liquidative	1 574,17	1 261,75	1 075,42	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	64,78	138,49	22,06	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

inventaire au 31.12.2021

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
US0028241000	ABBOTT LABORATORIES	PROPRE	100 313,00	12 414 748,17	USD	1,05
US3635761097	A.J.GALLAGHER	PROPRE	126 052,00	18 806 931,80	USD	1,60
US0152711091	ALEXANDRIA REAL ESTATE EQUITIES REIT	PROPRE	52 416,00	10 276 707,14	USD	0,87
US02079K3059	ALPHABET INC	PROPRE	29 850,00	76 043 478,72	USD	6,45
US0231351067	AMAZON.COM INC	PROPRE	19 241,00	56 415 789,61	USD	4,79
US03027X1000	AMERICAN TOWER REDIT	PROPRE	40 218,00	10 344 499,65	USD	0,88
US0378331005	APPLE INC	PROPRE	560 074,00	87 453 693,44	USD	7,42
US0605051046	BANK OF AMERICA CORP	PROPRE	606 706,00	23 735 798,40	USD	2,01
US09247X1019	BLACKROCK INC A	PROPRE	31 852,00	25 644 053,04	USD	2,18
US11135F1012	BROADCOM INC	PROPRE	23 886,00	13 976 418,62	USD	1,19
US1220171060	BURLINGTON STORES	PROPRE	31 289,00	8 020 626,44	USD	0,68
US1491231015	CATERPILLAR INC	PROPRE	38 290,00	6 961 022,34	USD	0,59
US1667641005	CHEVRON CORP	PROPRE	110 955,00	11 449 673,98	USD	0,97
US1727371080	CIRCUIT CITY STORES	PROPRE	300 000,00	0,00	USD	0,00
US1258961002	CMS ENERGY CORP	PROPRE	91 450,00	5 231 113,70	USD	0,44
US20030N1019	COMCAST CLASS A	PROPRE	304 144,00	13 460 752,30	USD	1,14
US20825C1045	CONOCOPHILLIPS	PROPRE	109 734,00	6 965 001,86	USD	0,59
US22160K1051	COSTCO WHOLESALE	PROPRE	47 383,00	23 654 000,26	USD	2,01
US1266501006	CVS HEALTH CORP	PROPRE	256 597,00	23 276 949,10	USD	1,97
US28176E1082	EDWARDS LIFESCIENCES	PROPRE	189 336,00	21 569 186,42	USD	1,83
US28414H1032	ELANCO ANIMAL HEALTH INC	PROPRE	495 204,00	12 358 327,05	USD	1,05
US29444U7000	EQUINIX INC COMMON STOCK REIT	PROPRE	10 449,00	7 771 880,20	USD	0,66
US30040W1080	EVERSOURCE ENERGY	PROPRE	97 577,00	7 806 503,22	USD	0,66
BMG3921A1009	GLOBAL CROSSING LTD	PROPRE	100,00	0,00	USD	0,00
US4370761029	HOME DEPOT INC	PROPRE	74 986,00	27 365 406,14	USD	2,32

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US4385161066	HONEYWELL INTERNATIONAL INC	PROPRE	133 142,00	24 412 098,51	USD	2,07
US46266C1053	IQVIA HOLDINGS INC	PROPRE	86 793,00	21 533 395,20	USD	1,83
US46625H1005	JP MORGAN CHASE & CO	PROPRE	225 683,00	31 425 345,63	USD	2,67
US524ESC1001	LEHMAN BROTHER HLD RICI	PROPRE	150 000,00	0,00	USD	0,00
IE00BZ12WP82	LINDE PLC	PROPRE	62 637,00	19 166 922,00	EUR	1,63
US5732841060	MARTIN MARIETTA	PROPRE	32 035,00	12 409 477,84	USD	1,05
US5738741041	MARVELL TECHNOLOGY INC	PROPRE	233 592,00	17 971 301,51	USD	1,52
US57636Q1040	MASTERCARD INC SHS A	PROPRE	71 936,00	22 729 549,35	USD	1,93
US5801351017	MC DONALD'S CORP	PROPRE	73 624,00	17 355 245,94	USD	1,47
IE00BTN1Y115	MEDTRONIC PLC	PROPRE	140 446,00	12 776 238,74	USD	1,08
US58933Y1055	MERCK AND CO INC	PROPRE	260 557,00	17 559 873,80	USD	1,49
US30303M1027	META PLATFORMS INC	PROPRE	62 282,00	18 421 166,64	USD	1,56
US5949181045	MICROSOFT CORP	PROPRE	326 190,00	96 468 713,33	USD	8,18
US6092071058	MONDELEZ INTERNATIONAL	PROPRE	214 089,00	12 483 504,74	USD	1,06
US65339F1012	NEXTERA ENERGY INC	PROPRE	163 845,00	13 451 080,90	USD	1,14
US6541061031	NIKE INC -B-	PROPRE	115 193,00	16 882 885,43	USD	1,43
US67066G1040	NVIDIA CORP	PROPRE	152 282,00	39 384 153,20	USD	3,34
US68902V1070	OTIS WORLDWIDE CORPORATION	PROPRE	178 512,00	13 667 815,55	USD	1,16
US70450Y1038	PAYPAL HOLDINGS INC	PROPRE	91 477,00	15 169 480,00	USD	1,29
US7134481081	PEPSICO INC	PROPRE	94 502,00	14 435 404,87	USD	1,22
US7427181091	PROCTER AND GAMBLE CO	PROPRE	81 723,00	11 755 406,56	USD	1,00
US69370C1009	PTC	PROPRE	45 845,00	4 884 032,49	USD	0,41
US79466L3024	SALESFORCE.COM	PROPRE	58 747,00	13 128 187,75	USD	1,11
AN8068571086	SCHLUMBERGER LTD	PROPRE	206 974,00	5 450 994,81	USD	0,46
US78409V1044	S&P GLOBAL INC	PROPRE	26 999,00	11 204 395,07	USD	0,95
US8718291078	SYSCO CORP	PROPRE	143 055,00	9 881 261,21	USD	0,84
US88160R1014	TESLA INC	PROPRE	20 193,00	18 765 000,47	USD	1,59
US8835561023	THERMO FISHER SCIE	PROPRE	39 076,00	22 927 427,22	USD	1,95
IE00BK9ZQ967	TRANE TECHNOLOGIES PLC	PROPRE	29 477,00	5 236 755,46	USD	0,44
US89832Q1094	TRUIST FINANCIAL CORPORATION	PROPRE	333 817,00	17 186 937,52	USD	1,46

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US90384S3031	ULTA BEAUTY INC.	PROPRE	30 401,00	11 023 169,49	USD	0,94
US9078181081	UNION PACIFIC CORP	PROPRE	90 729,00	20 099 680,77	USD	1,71
US91324P1021	UNITEDHEALTH GROUP	PROPRE	51 849,00	22 894 351,79	USD	1,94
US92826C8394	VISA INC-A	PROPRE	106 574,00	20 309 225,77	USD	1,72
US2546871060	WALT DISNEY CO/THE	PROPRE	86 072,00	11 723 260,71	USD	0,99
US98157D1063	WORLDCOM INC	PROPRE	80 000,00	0,00	USD	0,00
US98157D3044	WORLDCOM MCI GROUP	PROPRE	3 200,00	0,00	USD	0,00
Total Action				1 155 176 301,87		98,00
Total Valeurs mobilières				1 155 176 301,87		98,00
Liquidités						
AUTRES						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-4 726,00	-4 726,00	EUR	-0,00
Total AUTRES				-4 726,00		-0,00
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	21 098,17	18 552,73	USD	0,00
	BANQUE CAD SGP	PROPRE	463,18	322,44	CAD	0,00
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	-269 477,75	-269 477,75	EUR	-0,02
	BANQUE USD SGP	PROPRE	27 401 734,10	24 095 791,51	USD	2,04
	VTE REGL DIFF DEV	PROPRE	-18 628,50	-18 628,50	EUR	-0,00
Total BANQUE OU ATTENTE				23 826 560,43		2,02
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-947 878,13	-947 878,13	EUR	-0,08
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-44 969,27	-44 969,27	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				-992 847,40		-0,08
Total Liquidités				22 828 987,03		1,94
Coupons						
Action						
US0152711091	ALEXANDRIA REAL EQS	ACHLIG	52 416,00	37 104,19	USD	0,00
US03027X1000	AMERICAN TOWER REITS	ACHLIG	40 218,00	34 410,93	USD	0,00
US20825C1045	CONOCOPHILLIPS	ACHLIG	109 734,00	13 509,29	USD	0,00
IE00BTN1Y115	MEDTRONIC PLC	ACHLIG	140 446,00	58 354,50	USD	0,00
US58933Y1055	MERCK AND CO INC	ACHLIG	260 557,00	110 665,70	USD	0,01
US6092071058	MONDELEZ INTL	ACHLIG	214 089,00	46 123,65	USD	0,00

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US7134481081	PEPSICO	ACHLIG	97 673,00	64 631,49	USD	0,01
AN8068571086	SCHLUMBERGER LTD	ACHLIG	224 871,00	24 717,62	USD	0,00
US8835561023	THERMO FISCHER SCIEN	ACHLIG	39 076,00	6 253,81	USD	0,00
Total Action				395 771,18		0,03
Total Coupons				395 771,18		0,03
Change a terme						
	OACT 220107 EUR/USD IH	RECU	48 840 427,43	48 862 282,58	EUR	4,15
	OACT 220107 EUR/USD IH	VERSE	-55 224 555,06	-48 561 866,92	USD	-4,12
	OACT 220107 EUR/USD IH	RECU	623 953,87	623 762,61	EUR	0,05
	OACT 220107 EUR/USD IH	VERSE	-702 103,47	-617 396,65	USD	-0,05
	OACT 220107 EUR/USD IH	RECU	1 096 579,94	1 098 149,79	EUR	0,09
	OACT 220107 EUR/USD IH	VERSE	-1 242 249,62	-1 092 375,68	USD	-0,09
	OACT 220107 EUR/USD IH	RECU	145 974,94	145 927,00	EUR	0,01
	OACT 220107 EUR/USD IH	VERSE	-165 162,62	-145 236,21	USD	-0,01
	OACT 220107 EUR/USD IH	RECU	469 090,21	469 100,11	EUR	0,04
	OACT 220107 EUR/USD IH	VERSE	-530 329,94	-466 347,12	USD	-0,04
	OACT 220107 EUR/USD IH	RECU	843 344,57	845 148,67	EUR	0,07
	OACT 220107 EUR/USD IH	VERSE	-956 411,78	-841 023,37	USD	-0,07
	OACT 220107 EUR/USD IH	RECU	1 042 827,82	1 043 511,65	EUR	0,09
	OACT 220107 EUR/USD IH	VERSE	-1 181 847,20	-1 039 260,64	USD	-0,09
	OACT 220107 EUR/USD IH	RECU	472 868,58	472 805,47	EUR	0,04
	OACT 220107 EUR/USD IH	VERSE	-533 641,65	-469 259,28	USD	-0,04
	OACT 220107 EUR/USD IH	RECU	845 644,87	847 359,84	EUR	0,07
	OACT 220107 EUR/USD IH	VERSE	-957 608,25	-842 075,49	USD	-0,07
	OACT 220107 EUR/USD IH	RECU	546 213,50	545 858,06	EUR	0,05
	OACT 220107 EUR/USD IH	VERSE	-617 494,36	-542 995,39	USD	-0,05
	OACT 220107 EUR/USD IH	RECU	265 725,67	265 917,95	EUR	0,02
	OACT 220107 EUR/USD IH	VERSE	-301 006,07	-264 690,53	USD	-0,02
	OACT 220107 EUR/USD IH	RECU	671 557,24	671 605,07	EUR	0,06
	OACT 220107 EUR/USD IH	VERSE	-760 226,30	-668 507,12	USD	-0,06

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	OVCT 220107 EUR/USD IH	RECU	341 138,78	299 981,34	USD	0,03
	OVCT 220107 EUR/USD IH	VERSE	-301 788,57	-301 907,49	EUR	-0,03
	OVCT 220107 EUR/USD IH	RECU	317 660,72	279 335,84	USD	0,02
	OVCT 220107 EUR/USD IH	VERSE	-281 377,14	-281 398,35	EUR	-0,02
	OVCT 220107 EUR/USD IH	RECU	657 850,38	578 482,57	USD	0,05
	OVCT 220107 EUR/USD IH	VERSE	-581 916,14	-582 292,24	EUR	-0,05
	OVCT 220107 EUR/USD IH	RECU	488 939,84	429 950,62	USD	0,04
	OVCT 220107 EUR/USD IH	VERSE	-434 037,56	-433 952,13	EUR	-0,04
	OVCT 220107 EUR/USD IH	RECU	1 829 879,94	1 609 110,04	USD	0,14
	OVCT 220107 EUR/USD IH	VERSE	-1 617 387,56	-1 617 663,88	EUR	-0,14
	OVCT 220107 EUR/USD IH	RECU	549 630,71	483 319,30	USD	0,04
	OVCT 220107 EUR/USD IH	VERSE	-486 231,04	-486 650,06	EUR	-0,04
	OVCT 220107 EUR/USD IH	RECU	114 937,71	101 070,80	USD	0,01
	OVCT 220107 EUR/USD IH	VERSE	-101 514,90	-101 668,14	EUR	-0,01
	OVCT 220107 EUR/USD IH	RECU	117 885,74	103 663,16	USD	0,01
	OVCT 220107 EUR/USD IH	VERSE	-103 941,47	-104 024,12	EUR	-0,01
Total Change a terme				315 751,66		0,03
Total Aviva Amérique				1 178 716 811,74		100,00

rapport ESG-art.173

Notre démarche d'Investisseur Responsable

Information relative à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) au sein d'Aviva Investors France.

Conformément aux articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du Code Monétaire et Financier, nous vous présentons l'information relative à la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance dans notre politique d'investissement

1. Nos engagements

Aviva Investors France est un acteur engagé de longue date dans l'Investissement Responsable. Notre stratégie mettant l'Investissement Responsable et la Finance Durable au cœur de nos préoccupations repose sur trois axes stratégiques :



Responsabilité Intégrée

L'intégration des considérations Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) dans nos décisions d'investissement, nos produits et nos solutions. En tant qu'investisseur actif à long terme, nous sommes profondément convaincus que les facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance peuvent avoir un impact significatif sur les rendements des investissements et les résultats des clients. L'ESG est donc une considération fondamentale dans la façon dont nous gérons les investissements pour le compte de nos clients – pour une meilleure prise en compte du risque

Pouvoir du changement

Nous utilisons le vote, l'engagement et la réforme du marché pour conduire une transition vers un avenir durable. Nous sommes convaincus d'agir, de défendre et de tirer parti de l'influence pour apporter des changements avec et au nom de nos clients. Nous prenons très au sérieux notre rôle d'actionnaire. Nous nous concentrons sur l'engagement, le vote et la réforme du marché pour générer des résultats qui profitent à nos clients ainsi qu'à l'ensemble de l'économie, de l'environnement et de la société dans son ensemble - pour des investissements de qualité

Façonner notre avenir

La création d'un avenir durable et les performances des investissements à long terme ne peuvent être assurées qu'en collaborant avec nos clients, nos concurrents, les responsables politiques et les régulateurs afin de confronter les différentes perspectives et de partager les connaissances et

l'expérience de tous. C'est pourquoi nous avons créé et contribué à des initiatives visant à faciliter les investissements durables pour les clients – pour une création de valeur durable

En inscrivant les considérations Environnementales, Sociales et de Gouvernance au sein de tous nos processus et produits d'investissement, nous visons d'une part à améliorer notre gestion des risques et nos performances d'investissement, et d'autre part à contribuer à la création de solutions d'investissement plus durables et adaptées aux réalités futures.

En tenant compte des enjeux ESG dans chacune de nos décisions d'investissement, nous plaçons la notion de responsabilité au cœur de notre activité. Nous visons ainsi à produire des résultats durables pour nos clients et générer de bonnes performances.

Aviva Investors figure parmi les signataires fondateurs du CDP (anciennement « Carbon Disclosure Project ») et devient la première société de gestion à intégrer officiellement la responsabilité des entreprises dans sa politique de vote. Nous sommes par ailleurs l'un des premiers signataires de Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations-Unies.

2. Prise en compte des critères ESG dans la gestion

Nous intégrons les facteurs ESG dans l'analyse des investissements et le processus de décision d'investissement. Ceci est réalisé de manière cohérente dans toutes les classes d'actifs conformément à nos politiques ESG sur les classes d'actifs. Bien que l'approche soit adaptée à chaque capacité - investir dans l'infrastructure n'est pas la même chose qu'investir dans une entreprise - toutes nos capacités répondent à un ensemble cohérent de points de preuve d'intégration.

Nous sommes convaincus que la décision d'investissements doit prendre en compte tous les risques qui peuvent influencer négativement la performance d'un investissement à long terme, qu'ils soient d'ordre ESG ou climatique.

Notre connaissance des questions et des tendances Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) nous aide à comprendre les risques susceptibles d'affecter nos investissements et à déceler les opportunités d'investissement.

Notre équipe globale de 21 professionnels de l'Investissement Responsable est étroitement liée aux équipes d'investissement de différents secteurs, thématiques ou classes d'actifs. Les facteurs ESG sont également au centre de notre processus d'investissement, par exemple via la prise en compte de l'analyse ESG dans nos notations des secteurs et des entreprises.

Les travaux de recherche ESG, tant qualitatifs que quantitatifs, sont intégrés dans nos processus d'investissement aux niveaux macroéconomique, thématique, des secteurs, des industries, des entreprises et des titres individuels. Nous disposons également d'outils quantitatifs internes qui nous aident à évaluer les risques ESG et climatiques à travers nos investissements. Les analystes ESG participent activement aux réunions d'investissement et d'engagement.

En combinant le score ESG quantitatif avec des analyses qualitatives et des données ESG actualisées intégrées au processus de recherche, nous nous assurons de renforcer la conviction des équipes de gestion dans leurs décisions d'achat ou de vente.

Ainsi, nous avons développé un ensemble cohérent de politiques d'Investissement Responsable pour garantir que notre approche ESG soit clairement comprise et mise en œuvre de manière efficace dans chaque classe d'actifs.

Analyse macroéconomique

Dans le cadre de son processus d'investissement, nous cherchons à forger une opinion prospective sur les tendances et les évolutions politiques, économiques et sociales et la manière dont elles impactent les différents secteurs économiques. Des réunions trimestrielles entre les différentes équipes d'investissement d'Aviva Investors donnent lieu à la publication de la «House View » dont la vocation première est d'orienter les décisions d'investissement de moyen et long-terme, ainsi que guider l'allocation d'actifs dans le cadre des stratégies multi-actifs.

En 2019, nous avons renforcé l'intégration des critères ESG dans nos stratégies macroéconomiques et multi-actifs. Le processus d'investissement de ces stratégies inclut désormais l'analyse des facteurs ESG.

Par ailleurs, un représentant de l'équipe GRI (Global Responsible Investment) assiste à chaque analyse trimestrielle depuis 2019 pour s'assurer que les principaux facteurs ESG sont bien pris en compte et compris. Les analystes de l'équipe GRI ont mené des recherches sur les tendances ESG ou sur les conséquences ESG des tendances macroéconomiques et ont communiqué les résultats aux équipes de gestion. D'autres rapports de recherche thématique ont également été intégrés aux processus de génération d'idées d'investissement et d'allocation d'actifs stratégique.

Actions et obligations d'entreprise

Aviva Investors France fournit des financements en actions et en dettes pour soutenir les entreprises sur les marchés mondiaux. Pour soutenir l'intégration des facteurs ESG dans le processus de prise de décision des équipes actions et crédit d'entreprises, nous pouvons nous appuyer sur une équipe d'analystes ESG qui suivent et évaluent les secteurs, les industries et les entreprises en utilisant des critères ESG internes.

Le contenu ESG produit est mis à la disposition des gérants de portefeuille et des équipes d'investissement par le biais de rapports officiels et est utilisé par les équipes de crédit et d'actions des entreprises pour soutenir les décisions d'investissement (y compris l'analyse des investissements potentiels, le suivi des actifs et l'examen des désinvestissements potentiels). Il est également utilisé pour sensibiliser les équipes d'investissement aux thématiques ESG spécifiques au secteur, ainsi qu'aux initiatives d'engagement initiées auprès des entreprises et des clients.

Le contenu de la recherche est communiqué aux gérants de portefeuille et aux analystes par le biais de notes et de rapports publiés sur la plateforme de recherche interne d'Aviva Investors (Internal Research Hub «IRH») et via divers espaces de discussion dédiés aux investissements. Les analystes ESG contribuent également aux revues de portefeuilles menées par les gérants de portefeuille et des analystes spécialistes des diverses classe d'actifs. Les opportunités d'investissement sont évaluées au cas par cas et les sociétés, les industries ou les secteurs présentant un risque ESG élevé doivent faire l'objet d'un examen et leur exposition doit être justifiée par les équipes de gestion de portefeuille.

Dans le cas spécifique des obligations d'entreprises, des analyses ad-hoc peuvent être menées par les équipes d'analystes crédit. Lors du processus de notation interne des émetteurs, ils intègrent à la fois les aspects liés au développement durable et les risques climatiques. Ce processus permet alors d'identifier les entreprises qui agissent sur ces risques et savent les transformer en opportunités.

La recherche ESG d'Aviva Investors

 <p>Rapports sectoriels</p> <p>Documents didactiques pour l'analyse et le dialogue avec les entreprises sur les enjeux ESG, dans un secteur donné</p>	 <p>Rapports relatifs aux industries</p> <p>Rapports d'analyse des dynamiques des différentes industries permettant de distinguer les bons et les mauvais élèves sur les principaux indicateurs de performance ESG</p>	 <p>Rapports relatifs aux entreprises</p> <p>Évaluation de la performance ESG des entreprises (avec indication d'une notation ESG et de son évolution), des sujets de discussion et des controverses potentielles</p>	 <p>Rapports ad hoc</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réunions d'information sur des entreprises/secteurs • Rencontres avec les entreprises • Rapports sur des fonds (fonds Stewardship, CTF)
---	--	--	---

L'équipe GRI contribue activement à l'évaluation ESG des secteurs et des entreprises à travers des notes de recherche et des activités d'engagement actionnarial. Le tableau de bord ESG (ou « ESG Heatmap ») est la pierre angulaire de l'intégration des critères ESG pour les actions et les obligations d'entreprises. Il agrège les notations des différents types de risques ESG de chaque contrepartie faisant partie de l'univers d'investissement. MSCI, une société spécialisée dans le développement d'outils d'aide aux investissements, utilise un ensemble d'informations mises à disposition par ces contreparties pour le calcul d'un score ESG, dont l'empreinte carbone. Ces informations, ainsi qu'une note de recherche sur la qualité de la gouvernance de l'entreprise et l'historique des votes exercés, sont ensuite intégrées dans un algorithme propriétaire qui attribue à chaque contrepartie un score ESG final, appelé « Score AHA » (Aviva Heatmap Algorithm - AHA).

Ainsi, nous pouvons dresser un récapitulatif complet de l'impact des problématiques ESG aussi bien sur le Groupe Aviva que sur les entreprises ou secteurs d'activité dans lesquels nous investissons.

3. Un process ESG intégré à la gestion du portefeuille

Le gérant du fonds Aviva Amérique intègre les considérations ESG au sein de la gestion de son portefeuille. La note ESG est fournie par le prestataire externe MSCI ESG Research.

MSCI calcule l'exposition de chaque entreprise aux principaux risques ESG en fonction d'une ventilation détaillée de ses activités : produits ou secteurs d'activité principaux, localisation de ses actifs ou de son chiffre d'affaires, et autres mesures pertinentes, telles que la production externalisée.

L'analyse prend ensuite en compte dans quelle mesure une entreprise a développé des stratégies robustes et a démontré de solides antécédents de performance dans la gestion de son niveau spécifique de risques ou d'opportunités. Les controverses en cours ou structurelles survenues au cours des trois dernières années conduisent à une déduction de la note globale de la direction pour chaque problème.

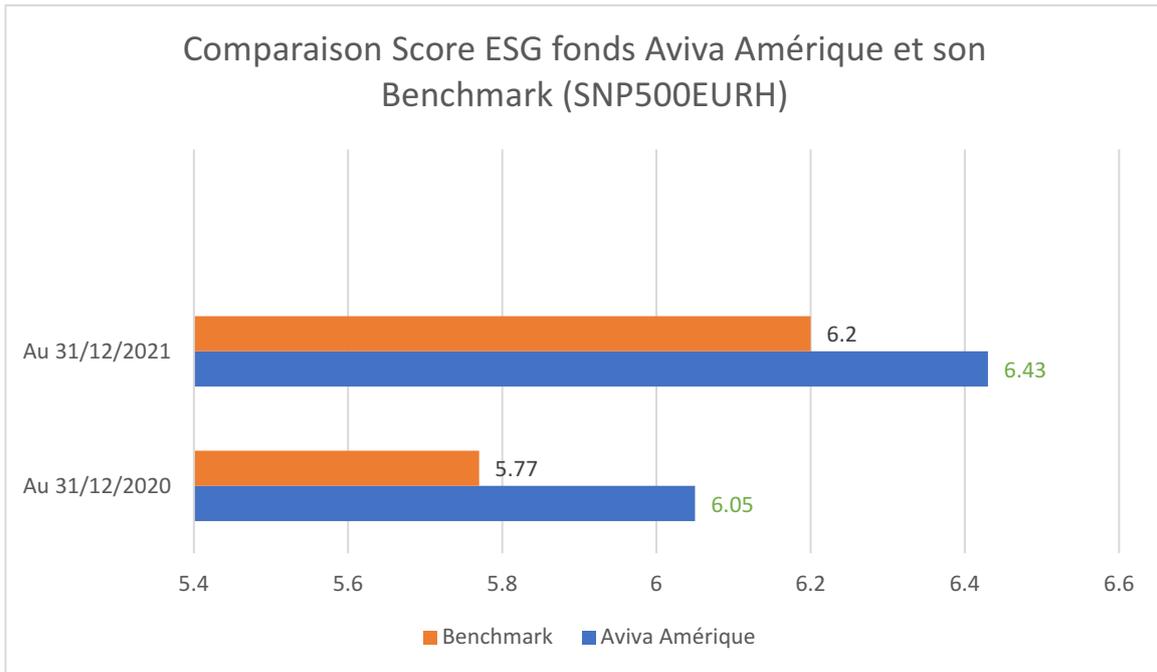
Les entreprises sont notées sur une échelle AAA-CCC par rapport aux normes et aux performances de leurs pairs. Pour arriver à une note finale en lettres, les moyennes pondérées des scores des principaux problèmes sont agrégées et les scores des entreprises sont normalisés par secteur. Une fois les

dérogations prises en compte, le score final ajusté pour l'industrie de chaque société correspond à un score compris entre meilleur (AAA) et pire (CCC). Ces évaluations de la performance d'une entreprise ne sont pas absolues, mais sont explicitement destinées à être relatives aux normes et à la performance des entreprises du même secteur que l'entreprise.

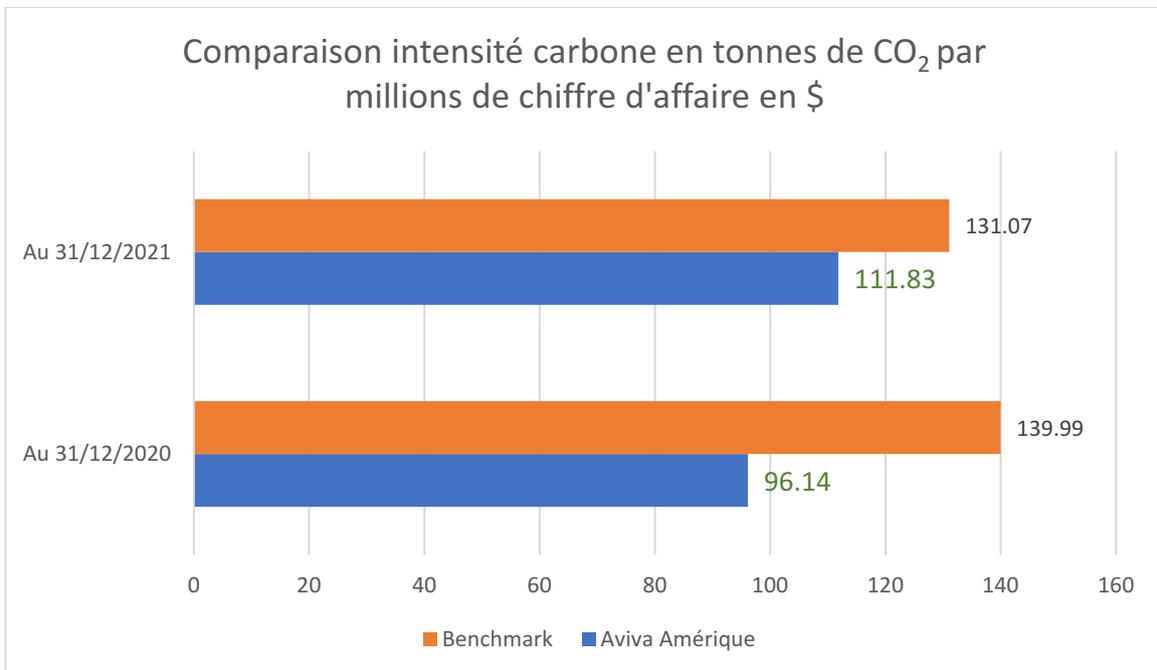
MSCI fournit aussi un score (de 0 à 10) pour les piliers E, S et G ainsi qu'un score ESG total (ESG Adjusted Score). Pour chaque pilier, MSCI combine un score d'exposition et un score de gestion, afin d'établir la vulnérabilité et la préparation des sociétés à affronter les risques et opportunités attenantes. Ce score ESG se base sur 35 critères établit comme suit.

3 piliers	10 thèmes	35 critères, dont :
Environnement	Changement climatique	Emissions de carbone, efficacité énergétique, empreinte carbone, vulnérabilité au changement climatique
	Ressources naturelles	Stress hydrique, matières premières, biodiversité
	Pollution et déchets	Emissions toxique et déchet, déchets électroniques, déchets d'emballage
	Opportunités environnementales	Bâtiments verts, technologie verte, énergie renouvelable
Social	Capital humain	Santé et sûreté au travail, gestion du travail, développement du capital humain
	Responsabilité des produits	Qualité et sûreté des produits, sécurité des données, investissement responsable
	Opposition des parties prenantes	Approvisionnement controversée, relations avec la communauté
	Opportunités sociales	Accès aux services de communication, accès aux services de santé, accès aux services de la finance
Gouvernance	Gouvernance d'entreprises	Conseil d'Administration, rémunération, structure, comptabilité
	Comportement des entreprises	Ethique des affaires, transparence fiscale

MSCI établi donc un score ESG complet que nous appliquons à notre fonds et que nous comparons au S&P 500 Index 100% EUR Hedged, son indice de référence comme suit :



Dans le cadre de la mesure de ces risques climatiques nous suivons également nos portefeuilles avec la donnée d'intensité carbone, mesurée en tonnes de CO₂ par million de dollars de chiffre d'affaires. Vous retrouvez ci-dessous la comparaison sur les 2 dernières années face à l'indice de référence.



4. Notre vision du vote et de l'engagement

Aviva Investors France a développé, dans l'exercice des droits de vote au titre d'actionnaire, une politique exigeante intégrant une attention particulière aux questions d'ordre ESG, couplée à une politique d'engagement et de dialogue avec les sociétés sur des thématiques de long terme.

Aviva Investors a depuis plus de 20 ans formalisé sa politique de vote et d'engagement actionnarial. Cette politique définit un certain nombre de principes de vote, dont notamment la manière dont nous nous positionnons les problématiques ESG des entreprises. Cette politique est révisée annuellement afin de renforcer sa pertinence sur la base des informations recueillies lors des assemblées générales d'actionnaires.

Nous évaluons également la façon dont les entreprises gèrent les risques liés au changement climatique. Nous nous référons aux conclusions des principales initiatives mondiales qui mesurent et suivent la performance des entreprises par rapport aux principales pratiques en matière de développement durable.

En outre, nous sommes susceptibles d'utiliser notre vote pour interpeller les directions d'entreprises n'ayant pas pris de mesures suffisantes sur des questions de durabilité.

L'engagement avec l'entreprise fait partie intégrante de la gestion des risques et des opportunités ESG au sein de nos portefeuilles. A titre individuel ou collectivement aux côtés d'autres investisseurs, Aviva Investors entretient également un dialogue actif avec les entreprises dans lesquelles elle investit pour les encourager à agir sur les problématiques environnementales, sociales et sociétales et, en particulier, sur les sujets liés à la gestion du risque climatique et la transition vers une économie bas carbone. Nous les incitons à améliorer leurs performances ESG et à adopter des meilleures stratégies et systèmes de gestion, afin de tirer profit des opportunités ESG et de gérer les risques ESG.

Les considérations liées au changement climatique et à la transition énergétique sont capturées et suivies via l'activité de vote et d'engagement. L'engagement de l'entreprise fait partie intégrante de la gestion des risques et des opportunités ESG au sein de nos portefeuilles. A titre individuel ou collectivement aux côtés d'autres investisseurs, Aviva Investors entretient également un dialogue actif avec les entreprises dans lesquelles il investit pour les encourager à agir sur les problématiques environnementales, sociales et sociétales et, en particulier, sur les sujets liés à la gestion du risque climatique et la transition vers une économie bas carbone. Nous les incitons à améliorer leurs performances ESG et à adopter des meilleures stratégies et systèmes de gestion, afin de tirer profit des opportunités ESG et de gérer les risques ESG. Ce dialogue avec les entreprises est essentiel et implique un engagement à moyen/long terme, toutefois si ceci n'est pas satisfaisant car l'entreprise tarde à mettre en place des actions afin d'améliorer ses pratiques ESG malgré les protestations des investisseurs, nous allons la sanctionner lors du vote aux assemblées générales.

Une équipe dédiée au sein de l'équipe Global Responsible Investment (GRI) coordonne la totalité de nos activités d'engagement actionnarial ESG et exerce nos droits de vote. Elle échange régulièrement avec les équipes de gestion en France afin de confirmer les résolutions et les positions à tenir lors des assemblées.

Notre politique de vote et d'engagement actionnarial est disponible sur le site internet : <https://www.avivainvestors.com/fr-fr/nous-connaître/investissement-responsable/policies-and-documents/>

5. Les initiatives de place

En participant aux réflexions sur la réforme des marchés, nous cherchons à corriger certains dysfonctionnements tels que l'insuffisance des publications d'entreprises sur les risques ESG et le changement climatique aux niveaux national, européen et international afin que les politiques en vigueur aient des répercussions favorables à long terme. Ces ajustements doivent être coordonnés aux niveaux national, régional et international en définissant des principes d'action mobilisateurs et harmonisés afin de transformer de manière radicale l'intégralité du système financier. Le Groupe Aviva et ses filiales de gestion Aviva Investors (y compris Aviva Investors France) participent à de nombreux groupements d'intérêts qui œuvrent pour une meilleure prise en compte des considérations ESG dans les décisions d'investissement. La plupart d'entre elles comprennent un volet climatique fort. On peut citer :

- Pacte mondial des Nations Unies
- Caring for Climate
- UNEP-FI
- Carbon Disclosure Project (CDP)
- ClimateWise Principles
- The World Benchmarking Alliance (WBA)
- Asset Owners Disclosure project
- RE100
- Insurance Development Forum Insurance Advisory Council
- United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCCC)
- Montreal Pledge
- Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)
- International Corporate Governance Network (ICGN)
- Financial Stability Board
- Taskforce on Climate-related Financial disclosure (TCFD)
- EU High-Level Expert Group (HLEG) on Sustainable Finance
- UK Sustainable Investment and Finance Association
- European Sustainable Investment Forum (EUROSIF)
- Forum de l'Investissement Responsable (FIR)
- Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC)
- Investor Network on Climate Risk (CERES)
- Climate Action 100+

6. Notre communication autour de l'Investissement Responsable

Nous communiquons, avec le soutien de notre équipe dédiée GRI, sur nos différentes initiatives visant à promouvoir l'intégration des considérations ESG dans la gestion. La transparence sur notre philosophie ESG, les méthodes et outils que nous utilisons ainsi que les performances ESG de nos portefeuilles est indispensables à la réalisation de cet objectif.

Nous mettons à disposition de nos clients les documents suivants :

- Pour nos fonds labellisés ISR, nous avons élaboré des rapports ESG spécifiques. Ces derniers détaillent la performance des fonds sur un nombre d'indicateurs ESG et résumant leurs principales caractéristiques et notes ESG. Ces rapports sont disponibles sur notre site : <https://www.avivainvestors.com/fr-fr/nos-expertises/nos-fonds/>
- La politique de vote et d'engagement, mise à jour annuellement, détaille notre position et nos attentes en termes de gouvernance d'entreprise. Cette politique ainsi que le détail du vote par AG sont disponibles sur notre site : <https://www.avivainvestors.com/fr-fr/nous-connaître/investissement-responsable/policies-and-documents/>
- Le rapport « Annual Responsible Investment Review » compilé par notre équipe GRI et résumant l'ensemble de nos activités à caractère ESG dans l'année écoulée. Ce rapport est disponible en français sur notre site : <https://www.avivainvestors.com/fr-fr/nous-connaître/investissement-responsable/policies-and-documents/>